VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EXTRAORDINAIRE A L'ENCAN DE LA PROPRIETE FONCIERE APPARTENANT AU DEFUNT LOUIS MATHIS, ESQ.

LES OFFRES COMPRENANT PLUS PARTICULIEREMENT

3 MAGNIFIQUES ETENDUES DE TERRE sur la façade du fleuve et ayant les facilités de chemin de fer, près la grande fabrique de Meules de la [illegible] la fabrique de Boîtes Alcus, le Moulin Otis et d'autres grandes entreprises de manufactures.

UN ILET DE TERRE SUR LES RAILS DU chemin de fer, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Léontine et Valmont.

MAGASINS PRES DU MARCHE MAGASIN.

MAISONS DE RESIDENCES dans le Premier District, lequel pourra être un placement attrayant aux petits acheteurs.

UN BEL ILET dans le sixième district, lequel offrira une occasion aux spéculateurs et de nombreux autres morceaux de désirables propriétés foncières complètement décrits dans le corps de cette annonce.

LES VENTES SERONT FAITES POUR EFFECTUER UN PARTAGE MARDI, LE 26 AVRIL 1904, A MIDI à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Renseignements complets annoncés à la vente.

IN RE SUCCESSION DE LOUIS MATHIS No 71 483, du dossier de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Et

IN RE LOUIS J. J. MATHIS ET ALS VS MME ELIZABETH KOPP MATHIS et als No 72 9[illegible] du dossier de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 5 mars 1904, et d'un ordre amendé daté le 24 mars 1904, rendu dans la succession de Louis Mathis, No 71 483 du dossier, et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, ledit jugement rendu en cour ouverte le 17 mars 1904 et signé en cour ouverte le 23 mars 1904, rendu dans l'affaire de Louis J. J. Mathis et als vs Mme Elizabeth Mathis et als No 72 9[illegible] du dossier, je J. L. Onorato, encanteur, commis et désigné pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, 26 avril 1904, à midi.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situé dans l'ilet No 4, Quatrième District de cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Water, Tchoupitoulas, [illegible] et Montant, ladite portion de terre est désignée comme le lot 5 sur un plan de voyer fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, et mesurant 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds de face à la rue Water, par une profondeur de 9[illegible] pieds [illegible] pouces 7 lignes sur la ligne de la rue St Paparel et une profondeur de 90 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne de la rue Philippa, ladite [illegible] courant à travers de l'ilet et courant aux deux dites rues Tchoupitoulas et Water. Le lot est à une distance de 103 [illegible] de l'encoignure de la rue Saparel.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 72, borné par l'avenue Leake, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Valmont, lequel dit ilet de terre est divisé en lots sur un plan de subdivision fait en mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, et mesurant [illegible] lots séparés chacun et mesurant comme suit: Lot 1, 8 pieds 1 pouce [illegible] de face à l'avenue Leake et à l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 3 pouces 4 lignes à travers la ligne du fond, par une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à l'avenue Leake, la même largeur à la ligne du fond, sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot 10 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake, formant l'encoignure de la rue Valmont, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Tous les lots de 1 à 10 inclusivement sont contigus comme il est démontré par un plan de C. Milo Williams ci-dessus référé.

Lot 11 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Valmont, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond et une profondeur de 111 pieds 8 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Le lot 20 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Lots 11 à 20 inclusivement d'après le plan de C. Milo Williams en ceci référé sont contigus.

3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 2, lequel ilet est borné par les rues Water et le fleuve Mississipi, les rues Lyon et Upperline. La propriété d'après un plan de voyer fait le 26 décembre 1901 par H. W. W. Reynolds et d'après un plan de subdivision fait par C. Milo Williams le 2 mars 1904, sera vendu dans la manière suivante:

Lot A mesurant 76 pieds de face à la rue Water courant au fleuve Mississipi et ayant 825 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne de la rue Upperline sur une profondeur et façade de 825 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Lyon.

Le lot B est contigu au lot A et a la même mesure que le lot A.

Le lot C est contigu au lot B et a la même mesure que les lots A et B.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avec tous les voies, droits, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par le fleuve Mississipi, l'avenue Leake, rue [illegible], les rues Léontine et Valmont, ledit ilet étant originairement connu comme ilet D, Mickerville et d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, il sera vendu comme suit:

Le lot A mesure 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake de la courant au fleuve Mississipi en profondeur et façade à la rue Léontine une distance de 770 pieds plus ou moins et une profondeur sur la ligne vers la rue Valmont de 775 pieds plus ou moins.

Le lot B mesurant 93 pieds 7 pouces 6 lignes de face à l'avenue Leake de la courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 775 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Léontine et une distance de 780 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Valmont.

Le lot C mesurant 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake, de là courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 780 pieds, plus ou moins, sur la ligne de la rue Léontine par une profondeur et façade sur la ligne de la rue Valmont de 786 pieds, plus ou moins.

5° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 67, lequel ilet est borné par l'avenue Leake, le fleuve Mississipi, l'avenue Napoléon et la rue Jena, laquelle portion de terre d'après un plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, voyer, le 12 novembre 1902, a été divisé en lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et plus tard par un plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, a été subdivisé en lots A, B et C et sera vendu comme suit:

Le lot A mesurant 76 pieds 4 pouces, 3 lignes de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Jena courant au fleuve Mississipi et à une profondeur et façade de 227 pieds plus ou moins sur la ligne la plus près de l'avenue Napoléon et une profondeur de 832 pieds plus ou moins à la rue Jena, formant l'encoignure de ladite rue Jena.

Le lot B mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake, courant au fleuve Mississipi est à une profondeur de 827 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena et 822 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

Le lot C mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake courant au fleuve Mississipi et à une profondeur de 822 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena, et 816 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, ilet No 144, lequel ilet est borné par les rues Magasin, Camp, Joséphine et St André, laquelle portion de terre d'après un plan fait le 5 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, formant partie du lot original No 7 de l'ilet No 144, mais il est désigné sur le plan par ledit C. Milo Williams comme lot B. Ledit lot B mesurant 16 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Magasin, 16 pieds 1 pouce 5 lignes de la [illegible] à travers la ligne du fond sur une profondeur de 106 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages connue comme 2023 rue Magasin, louée à bail à Thos E. Tracy au taux de $35 par mois au 30 septembre 1904, ledit bail enregistré dans le bureau des transferts livre 194 folio 254, le 27 février 1904.

7° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 144, lequel est borné par les rues Magasin, Camp, St André et Joséphine, ladite portion de terre d'après un plan de voyer fait le 5 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, formant partie du lot 7 de l'ilet No 144, mais il est désigné sur le plan fait par le dit C. Milo Williams sur le plan en ceci référé, comme lot A et mesurant 16 pieds 4 pouces 2 lignes à la rue Magasin, 16 pieds un pouce 5 lignes au travers de la ligne du fond par une profondeur de 106 pieds 6 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages connue comme 2025 rue Magasin.

8° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 144 borné par les rues Magasin, Camp, St André et Joséphine et mesurant trente-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue St André sur cent quatre-vingt onze pieds trois pouces plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, laquelle portion de terre comprenant le tout du lot désigné par le numéro treize est contiguë une portion du lot numéroté quatorze sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 16 décembre 1884 et déposé pour référence en l'étude de Daniel E. Ricardo, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme No 1116 rue St André et la propriété est louée à bail à Jos. J. McMahon à $50 par mois, le bail expirant le 31 mai 1905 et enregistré dans le bureau des transferts livre 196, folio 247, le 23 février 1904.

9° Un certain ilet de terre dans le sixième district de cette ville borné par les rues Liberté, Howard, Robert et Soniat, désigné comme ilet No 569 et mesurant d'après le plan de H. W. W. Reynolds, voyer, ledit plan fait le 29 avril 1889, 250 pieds de face à la rue Howard, 250 pieds de face à la rue Liberté, 302 pieds 9 pouces à la rue Soniat et 302 pieds 9 pouces à la rue Robert. Cette propriété sera vendue d'après le plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904 dans la manière suivante:

Le lot 1 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers de la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Soniat et mesurant en profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 2 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers de la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 5 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 6 et 7 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 8 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 9 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond formant l'encoignure de la rue Robert et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 1 à 9 inclusivement sont contigus et ont face à la rue Liberté.

Les lots 10 et 11 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Robert, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Ces lots sont contigus l'un à l'autre.

Le lot 12 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure de la rue Robert.

Le lot 13 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 14 et 15 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot 16 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots 17 et 18 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 19 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds.

Le lot 20 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond formant l'encoignure de la rue Soniat et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 12 à 20 inclusivement sont contigus.

Les lots 21 et 22 sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat, la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

10° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans l'ilet No 57, Premier District, ledit ilet borné par les rues Hengruese, St Thomas, Celeste, Felicité et St James. Ladite portion de terre d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, est marquée comme lot 5 et est cette moitié du lot original 5 étant la plus près de la rue St James comme il est démontré sur le plan de Williams en ceci référé. Ledit lot 5 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hengruese sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et est situé à une distance de 156 [illegible] de l'encoignure de la rue Céleste.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages connue comme No 1719 rue Hengruese. Les revenus seront annoncés à la vente.

11° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, ilet No 91, borné par les rues St James, St Thomas et Felicité, ladite portion de terre d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, a une façade de 37 pieds 10 pouces 4 lignes à la rue St James, la même mesure au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 68 pieds 11 pouces 3 lignes entre lignes parallèles, le terrain ci-dessus décrit étant la fin du fond du lot 3 comme il est démontré sur le plan d'arpentage de C. Milo Williams ci-dessus référé. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 712-16 rue St James. Les revenus seront annoncés à la vente.

12° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans (autrefois dans la ville de Carrollton et Paroisse de Jefferson), dans cet Etat, dans l'ilet No 318, borné par les rues Burdette, Fern (autrefois Washington), Mobile (autrefois Dixième) et Néron (autrefois Napoléon) désignés comme les lots numéros neuf et dix de l'ilet No 124 B d'après le plan du dit ilet annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 25 avril 1870, lequel est une copie d'un plan dudit ilet fait par Castaing et Celles, architectes, déposé pour référence en l'étude de James [illegible], ancien notaire en cette ville, [illegible] lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la dite rue Burdette sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro dix formant l'encoignure des dites rues Burdette et Mobile (autrefois Dixième). Les améliorations sont connues comme No — rue Burdette. Les revenus seront annoncés à la vente.

13° Toutes les propriétés suivantes incluant cette treizième propriété décrite est située dans l'ilet 92, premier district, bornée par les rues St Thomas, Chippewa, St James et Market. Cette propriété a été arpentée et subdivisée par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, et d'après son plan d'arpentage, sera offerte comme lots A, B, C, D, E, F, G. Le lot A est le 13me offert dans cette annonce et est décrit comme suit:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, ilet No 92, borné par les rues St Thomas, Chippewa, St James et Market. Ladite portion de terre est désignée comme le lot A dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant 38 pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme les Nos 1607-09 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

14° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, désignée comme le lot B, dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant 25 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

15° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, désigné comme lot C dans le plan fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ladite portion mesure 64 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St Thomas, courant une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St James, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James une distance de 25 pieds 4 pouces 2 lignes duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James et dans la direction de la rue Chippewa une distance de 7 pieds 6 pouces 4 lignes auquel point il court sur une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James une distance de 6 pieds 4 lignes de là sur une ligne parallèle à la rue St James et dans la direction de la rue Chippewa une distance de 4 pieds 5 lignes auquel point il court au travers de la ligne du fond d'une ligne parallèle à la rue Chippewa et dans la direction de la rue Market une distance de 73 pieds 10 pouces 6 lignes et de ce point il court dans une ligne parallèle à la rue Market et dans la direction de la rue St Thomas une distance de 64 pieds 5 lignes duquel point il court une distance de 21 pieds 8 pouces sur la ligne la plus près de la rue Market et parallèle à la rue St Thomas de laquelle il court sur une ligne parallèle à la rue Market et jusqu'à la rue St Thomas une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes. Les améliorations sont connues comme une substantielle résidence en briques No 1559 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

16° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant, désignée comme le lot D dans un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot de terre mesurant 38 pieds 3 pouces de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles et ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Market et St Thomas.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 700-02 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

17° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant désignée comme le lot E sur un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, d'après lequel plan ledit lot mesurant 38 pieds 3 pouces de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

18° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, avantages et servitudes qui y appartiennent, située dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 92 lequel ilet est borné par les rues St James, Chippewa, St Thomas et Market, laquelle dite portion de terre est désignée comme le lot F sur un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, d'après lequel plan ledit lot mesurant 49 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages connue comme le No 714 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

19° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, avantages et servitudes y appartenant, désignée comme le lot G sur un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel ledit lot mesure 64 pieds 5 lignes de face à la rue Market et 64 pieds 5 lignes au travers de la ligne du fond, par une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une rangée de 4 cottages connus comme les Nos 716-20-22 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans et quatre ans à l'option des acquéreurs, représentée par des billets portant sept pour cent d'intérêt par an et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et acquéreurs assumant et payant toutes les taxes pour l'année 1904, les primes d'assurance sur les polices couvrant les propriétés, de et après la date de l'institution de ces procédures pour vente et toutes les dépenses pour certificats d'hypothèque, transmission de propriété, taxes et autres incidentes au passage des actes de vente, ainsi que les actes de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire. Les actes de vente devant être signés par l'encanteur et par la cour pour faire les dites ventes, aucune dix pour cent du prix d'achat doit être payé comme un dépôt au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Courtier de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Dart & Kernan et M. Edward Rightor, avocats.

25 mars—26 27—av 3 10 17 24 26

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Mme A. McLean Howard.—Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans No 64 517.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, ledit ordre daté et signé le 11 mars 1904 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 avril 1904, à midi: Un [illegible] d'effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré.—Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO, Encanteur.

25 mars—25 27—av 3 5

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES.

Dans une localité excellente, dans le District des Jardins susceptibles de bons loyers.

Nos 1729 à 1731 rue Première entre les rues Carondelet et Baronne et Nos 1016 et 1018 rue Première entre les rues Magasin et Constance.

Succession de James Clarke

No 72 506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—MARDI 19 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 mars 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 56, maintenant 132, lequel est compris entre les rues Constance, Magasin, Première et Seconde, d'après le plan original du faubourg Livaudais fait par B. Buisson, déposé en l'étude de T. Guyol, ex-notaire en cette ville, ledit lot est désigné par le numéro vingt sur un plan de H. Moellhausen, le 27 janvier 1866, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme plan No 39, et mesurant en mesure américaine trente deux pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Première par trente deux pieds un pouce et trois lignes et une demie sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt six pieds six pouces entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise contenant 6 chambres, office, galerie couverte en avant et derrière, citerne, hangars, etc. de chaque côté et se loue pour $17 par mois. La maison est en bon état et près de toutes les agréments.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, etc., et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'ilet borné par les rues Première, Carondelet, autrefois Apollo, Baronne (autrefois Bacchus) et Philippe, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté le 15 mars 1852, déposé parmi les registres de G. E. Celles, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Première par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois bien construit, couvert en ardoise, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, office, galerie, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc. de chaque côté loué à $17 et l'autre côté à $18 par mois.

Aussi,

Un lot de meubles et d'effets consistant de deux montres en or, etc., d'après inventaire enregistré.

Conditions—Pour les effets comptant et pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans et deux ans à l'option des acquéreurs pour billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par les acquéreurs et les polices devant être transférées aux porteurs des billets, les acquéreurs devant payer en sus et au dessus de leur enchère les taxes sur la propriété pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ferdinand J. Alexis, notaire, aux frais des acquéreurs qui n'auront droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente.

E. N. Whitemore, exécuteur.

13 mars—13 15 20 27—avril 3 10 17 19

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

De Dix-sept Lots de Choix pour Bâtir dans le Troisième Ward, dans l'Ilet Borné par les Rues Murat, Olympia, Bandin et D'Hémécourt.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 432 rue Commune, MARDI, le 26 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 17 mars 1904 et rendu dans l'affaire de Charles J. Schmidt et al vs Joseph Dennee et als, No 72 722 du dossier de ladite Cour, les propriétés foncières ci-après décrites à savoir:—

Dix-sept lots de terre de choix pour bâtir, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Olympia, Murat, Bandin et D'Hémécourt, ledit ilet étant désigné autrefois par le No 16, maintenant ilet No 814, étant numérotés un et deux et douze à vingt six inclusivement, sur un plan dressé par J. O. Hasam, ingénieur civil, daté le 9 mai 1903, déposé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, de la date du 5 août 1903, d'après lequel plan les dits lots mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos un et deux sont contigus et mesurent comme suit: 29 pieds 4 pouces et 3 lignes à la rue Murat par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue d'Hémécourt.

Le lot No 2 mesurant 29 pieds de face à la rue Murat par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Bandin sur 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 14 mesurant 29 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Bandin. Le lot No 24 mesurant 29 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur et façade à la rue D'Hémécourt. Les lots 15 à 23 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les lots 25 et 26 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions—L'acquéreur devant assumer le paiement de deux billets à recevoir chacun pour la somme de $556 66 2/3 tirés par la Charles J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Co à son propre ordre et par elle endossé, daté Nlle-Orléans, 25 nov. 1903, portant 6 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et marqués "Ne Varietur" pour identifier les mêmes avec un certain acte de vente de Mme Sadie Horn, veuve de Geo. B. DeGreat, en faveur de la "Charles J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company," passé pardevant Arthur B. Léopold, notaire, le 25 novembre 1903, et de payer la balance du prix de l'adjudication comptant, et que ledit acquéreur devra aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1904 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour la vente.

L'acte de vente pardevant Bassière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Odelia Weber, femme de Jos. B. Berner.

No 72 360 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Bon cottage double et terrain contigu Nos 5953-55 rue Laurel, entre les rues State et Eleanore.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 29 mars 1904, à midi.

SOUS et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, et daté et signé le 25 février 1904 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'offrirai en vente les propriétés foncières ci-après décrites à savoir:—

Deux certains lots de terre, situés dans Bloomingdale, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 9, borné par les rues State, Laurel ou Union, Market ou Jersey et la ligne de Hurstville, désignés comme lots Nos 6 et 7, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Market sur cent quinze pieds entre lignes parallèles. Un sixième d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus fut acquis par Jos. B. Berner par héritage de sa défunte mère comme il est démontré en se référant aux procédures dans la Cour Civile de District sous le No 54 848 du dossier de ladite Cour dans l'affaire intitulée "Succession de Kléophas Berner et femme," et l'autre (5/6) cinq sixièmes d'intérêt indivis fut acquis durant la communauté existante entre Jos. B. Berner et sa défunte femme Mme Odelia Berner, née Weber, par achat des héritiers de Kléophas Berner et femme, d'après l'acte passé pardevant H. G. Dupré, notaire, le 15 juin 1898 et enregistré dans le Bureau des Transferts dans le livre 169, folio 651.

Les améliorations comprenant un bon cottage double en bois connu comme les Nos 5953-55 rue Laurel.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assurer ladite propriété et devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1904, l'acte de vente devant être passé par devant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur; 20 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne coin Gravier.

Robert J. Maloney, M. K. Newhauser, avocats.

27 fév—27 28—mars 6 13 20 27 29

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE RESIDENCE.

TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Située,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home"

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72 170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade, située dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous une riche barrière en fer, contenant de grands verandahs avec des colonnes ornées, portique, vestibule, salon à arche, bibliothèque, salle à manger, offices, trois autres chambres et cuisine au rez-de-chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, antichambre, cabinet en bois de cèdre et chambre à bain au premier étage, conduites électriques et annonceurs, hangar pour cheval et buggy, trois citernes et hydrant. Les terrains sont spacieux avec de très jolis chemins tracés en Schillinger, pelouse et jardin. Le terrain comprenant deux lots désignés par les Nos "Deux" et "Trois" sur un plan de L. Bringier, voyer, de la date du 27 septembre 1836, annexé pour référence à un acte de vente de la succession de A. Menne à J. A. Bernos, pardevant C. Pollock, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 juin 1844, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun en mesure française trente (30) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par cent vingt pieds (120) de profondeur, lesquels en mesure américaine sont de 63 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est située sur une des plus charmantes et agréables portions de l'avenue de l'Esplanade près de plusieurs élégantes résidences. C'est une jolie et complète résidence que l'on puisse trouver. Des cartes sont nécessaires pour l'inspection.

2° L'attrayante résidence et magasin en briques à quatre étages Nos 636-638 et 640 rue Royale à l'encoignure sud-est de la rue St Pierre, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse, contenant magasins au rez-de-chaussée, verandas en fer et chambres à coucher aux étages supérieurs dans chaque maison, cours en pierres plates, etc. Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 42 borné comme ci-dessus et mesurant en mesure française [illegible] pieds huit pouces 60 [illegible] de face à la rue Royale sur cinquante sept (57) de face à la rue St Pierre, lesquels en mesure américaine sont de 64 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue St Pierre et entre lignes parallèles. Elle est substantielle en un lieu central, près de la rue Canal, la Grande Nouvelle Maison de Cour et autres agréments. Elle rapportera comme placement et qui peut être utilisée pour plusieurs buts, peut facilement être faite pour rapporter $100 par an.

3° La propriété connue comme Nos 534, 536, 538 et 540, rue du Bassin, à l'encoignure Sud-Est de la rue Toulouse comprenant ses magasins et résidences en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée magasins et chambres à coucher à l'étage supérieur, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Toulouse, St Louis et Remparts. Le terrain est décrit comme trois certains lots désignés par les Nos [illegible] sur un plan fait par [illegible] de A. [illegible] le 22 avril 1[illegible] déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, autrefois un notaire en cette ville ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Lot No "Un" formant l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, ayant en mesure américaine, vingt neuf pieds et cinq pouces (29 5) de face à la rue Toulouse sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes (63 11 3) de profondeur et façade sur la rue Bassin.

Les lots Nos Deux et trois, mesurant chacun en mesure américaine trente quatre pieds six pouces et deux lignes (34 [illegible]) de face à la rue Toulouse, soixante trois [illegible] pouces et trois lignes (63 [illegible] 3) de profondeur, ce qui donne une façade totale de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Bassin et 98 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Toulouse. Cette propriété est solidement construite, a une excellente [illegible], façade et commande le grand [illegible] de la Carondelet Navigation Canal. Quand le "Frisco Railroad" sera en opération en face de cette propriété sa valeur comme placement sera augmentée de beaucoup. C'est une occasion pour un bon homme d'affaires de l'occuper ou bien pour l'habile spéculateur comme un bon placement.

Une portion est louée à bail au 30 septembre 1904 au taux de $600 par an. Toute la propriété est susceptible de rapporter $1000 ou plus par an.

4° La résidence en briques à trois étages bien située No 229 rue Nord Remparts, située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Nord Bassin, Douane et Bienville, contenant vestibules, 17 chambres, bain, citernes, etc. Le lot de terre mesurant vingt trois pieds (23) de face à la rue Remparts, la même mesure à la rue Bassin sur cent vingt neuf pieds (129) de profondeur de rue à rue.

La propriété est en bon état et commandera un bon trafic du dépôt du "Frisco Rail Road." Elle est à un ilet et demi de la rue du Canal et est comme placement ou spéculation commande l'attention. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1905 au taux de $900 par an.

5° La résidence substantielle en briques à trois étages No 719 rue St Louis, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Royale et Bourbon, contenant vestibules, 14 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 31 décembre 1857 et annexé à un acte du 22 janvier 1858, pardevant A. Boudousquié, autrefois un notaire de cette ville, ledit lot de terre mesurant vingt pieds dix pouces et six lignes (20 10 6) de face à la rue St Louis sur cent onze pieds (111) de profondeur, et vingt pieds cinq pouces (20 5) de largeur sur la ligne du fond. Près de la nouvelle maison de cour et d'autres grandes améliorations en perspective. Un placement de mérite. Peut être loué au taux de $480 par an.

6° La productive résidence et magasin double en briques à deux étages Nos 713 et 717 rue Ste Anne, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, contenant magasin et 9 chambres sur un côté et 10 chambres de l'autre côté.

Le lot de terre mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face (32) à la rue Ste Anne sur quatre vingt treize pieds sept pouces et trois lignes (93 7 3) de profondeur. Sur la ligne du grand commerce au et du marché français la rend convenable pour affaire ou placement. Louée au taux de $516 par an.

7° Les résidences et magasins doubles en briques à trois étages et mansardes Nos 524 et 528 rue Madison situées dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Madison, Ste Anne, Chartres et Decatur, contenant magasins et 9 chambres de chaque côté avec verandah sur la façade. Le terrain comprenant deux lots contigus, l'un à l'autre et mesurant comme suit: le lot portant le No 524 rue Madison, vingt pieds dix pouces et quatre lignes (20 10 4) de face à ladite rue Madison sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces (65 8) entre lignes parallèles et le lot portant le No 528 rue Madison vingt pieds sept pouces et quatre lignes (20 7 4) de face à la rue Madison sur soixante cinq pieds huit pouces (65 8) de profondeur entre lignes parallèles. Leur proximité au Marché Français et le grand commerce qui y est spécialement concentré la rend adaptée par conséquent pour les affaires et résidence et en fait un placement sûr, productif et de valeur. Louée au taux de $540 par an.

8° Le commode cottage simple en bois à un étage avec mansarde No 1930 rue Dumaine sur deux lots de terre, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, contenant vestibule central, 8 chambres, etc. Le terrain comprenant deux grands lots désignés par les numéros sept et huit de l'ilet No 225 sur un plan particulier fait par A. de Armas, voyer, annexé à l'acte No 41 de E. Bouny, notaire, daté le 22 mars 1849 et mesurant chacun en mesure américaine trente trois pieds un pouce deux lignes (33 1 2) de face à la rue Dumaine sur cent vingt huit pieds (128) de profondeur entre lignes parallèles.

Lesdits lots Nos 7 et 8 sont composés de tout le lot 9 et parties des lots Nos 10 et 11, sur un plan de Joseph Pilié daté le [illegible] mars 1832 déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

Dans un bon voisinage près de tous les agréments désirables.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1331 et 1333 rue St Pierre à l'encoignure nord-est de la rue Marais, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Tremé ou Liberté, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est dans l'ilet No 150 borné comme il est dit ci-dessus d'après un plan fait par A. Castaing, architecte, daté le 25 avril 1861 et déposé en l'étude de A. Ducatel comme plan No 3 du livre des plans No 7, faisant partie du lot désigné par le No "Un" de l'ilet No 53 sur un plan fait par A. Bougerol, voyer, daté le 10 janvier 1830, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant d'après ledit plan en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes (31 11 5) de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds deux pouces (57 2) de profondeur d'après le plan de A. Castaing, et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes (57 1 8) d'après le plan de A. Bougerol en profondeur et façade à la rue Marais, duquel il forme l'encoignure près du Marché Tremé toujours en demande par de bons locataires et fait un placement sûr et productif. Loué au taux de $228 par an.

10° La confortable résidence en bois à deux étages No 2314 rue Hôpital, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Miro et Tonti, contenant 6 chambres, hangar, etc. Le lot de terre est grand, est dans l'ilet No 292 borné comme il est dit ci-dessus et mesurant quarante deux pieds dix pouces et six lignes (42 10 6) de face à la rue Hôpital sur cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (129 10 5) de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti sur cent vingt neuf pieds onze pouces (129 11) sur l'autre ligne de côté, ledit lot étant à une distance de cent pieds (100) de l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Près de l'avenue de l'Esplanade et d'autres lignes de chars. Fera une bonne résidence ou placement.

11° Les trois beaux grands et élevés sites à bâtir situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 1527 borné par les rues Lepage, White ou Six ème Dupré ou Cinquième et la Grande Route St Jean, mesurant 95 pieds 10 pouces et 7 lignes, ou chaque lot 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, lequel dit ou portion de terre comprend la plus grande portion des lots originaux Nos 9, 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett, notaire, à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupré. Lesdites mesures étant plus ou moins.

12° Les deux lots de terre beaux, grands et élevés, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus onzièmement décrite.

Lesdits lots ou portions de terre commençant à une distance de 63 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Lepage et White et mesurant 63 pieds 10 pouces à la rue Lepage ou chaque lot 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, laquelle portion de terre est composée du tout des lots originaux Nos 6 et 7 et d'une grande portion du lot original No 8, lequel dit lot No 3 fait face à la rue White figurant sur le plan ci-dessus mentionné de Pilié, lesdites mesures étant plus ou moins.

Les lots ci-dessus décrits ne demandent pas de remblai et le terrain étant naturellement élevé. Le voisinage est bâti de superbes demeures. Lepage est à un petit ilet de l'avenue de l'Esplanade et [illegible] au dessous de ces lots court dans ladite avenue, à un ilet dans le fond sont les chars des lignes des rues Broad, Dumaine et Ursulines. Ceux cherchant des supérieures sites pour demeures dans un excellent voisinage feront bien d'inspecter ces lots. Comme but de spéculation aucun plus beau revenu ne se trouvera nu particuliers.

13° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Slidell, étant l'ilet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Retirant partie de la ville à améliorant et feront de bons sites pour résidences ou placements.

14° Six bons lots à bâtir situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 1354 borné par les rues Nouvelle-Orléans, Nouveau St Bernard, maintenant Allen, Vertu, maintenant Rocheblave et Magistrat, maintenant Dorgenois, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit, à savoir: Le lot No un (1) formant l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Magistrat et mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle-Orléans sur cent onze (111) de profondeur et façade à la rue Magistrat, maintenant Dorgenois.

Les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente pieds (30) à la rue Nouvelle-Orléans sur cent pieds (100) de profondeur.

Le lot No 6 mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et une ligne (111 9 1) sur la ligne de côté contigue au lot No 5, et quatre vingt dix sept pieds quatre lignes (97 4) sur la ligne du lot No 7 et trente trois pieds et cinq pouces (33 5 0) dans le fond. Le lot No 7 mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle-Orléans et quatre vingt dix sept pieds et quatre lignes (97 0 4) sur la ligne du lot No 6 et quatre vingt deux pieds trois pouces et 7 lignes (82 3 7) sur le côté du lot No 8, et trente trois pieds cinq pouces (33 5 0) dans le fond.

Le lot No 8 mesurant trente pieds (30) à la rue Nouvelle-Orléans sur quatre vingt deux pieds trois pouces et sept lignes (82 3 7) sur le côté du lot 7 et soixante sept pieds sept pouces et deux lignes (67 7 2) sur l'autre ligne de côté, et trente trois pieds cinq pouces (33 5) dans le fond. Ces lots sont dans une section de la ville s'améliorant et s'adressent surtout à un homme de petits moyens désirant une résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. La treizième propriété décrite sera vendue sur des billets de douze mois.

Actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

JAMES LEGENDRE, avocat.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations, etc., du "Poodle Dog Restaurant," No 122 rue Baronne.

Leopold Levy vs Rudolph Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72 998 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des parties, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 28 mars 1904 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au rez-de-chaussée des lieux No 122 rue Baronne. Le contenu et les installations et propriétés mobilières etc. contenus dans le restaurant dans lesdits lieux d'après l'inventaire enregistré, aussi un Miller "double oven range", un filtre et "fripings," 5 lampes à gaz à arc et installations etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Bernard Bruenn, avocat pour le plaignant.

25 mars—25 au 28 inc

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLIS Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu des ordres datés le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Gross No 72 554 et dans la succession de Mme William Gross No 72 460 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaîne et breloque.

2° Le joli cottage simple en bois à un étage No 2317 avenue Tulane dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc., sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane, 25 pieds 6 pouces plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4 et 118 pieds 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers dudit ilet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original désigné par le No 5, sur un plan fait par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé pour référence en l'étude de [illegible] Cavellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853; sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" ou placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage sur la façade, dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar, citerne, chambre de voiture, écurie, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'ilet No 27 sur un plan fait par Castaing et Celles, architectes, le 20 mars 1865 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69, ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés est une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une bonne résidence ou placement.

Termes et conditions: Pour la montre et la chaîne comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être aux frais des acquéreurs.

F. McGloin, H. McEvoy Brennan, N. K. Kerbe, avocats.

28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis,

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahraus et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72 634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques, No 726 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Bourbon, contenant magasin, 4 chambres, vestibule, et etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour charbon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 4 mars 1904, et mesurant d'après ledit croquis, 26 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant magasin, 3 chambres, vestibule, etc.; dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit devis par D. M. Brosnan, voyer, et mesurant d'après cela 26 pieds 11 pouces 2 pouces de face à la rue St. Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est à quelques ilets de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'érection. La propriété ci-dessus peut aisément rapporter $40 par mois chacune.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets ou billets; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.

Fenner, Henderson et Fenner, avocats pour les défendeurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Louis Lambert

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 711, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Louis Lambert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGloin, avocat. 23 mars—23 27—av 1

Succession du Dr Benjamin F. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 014—Division E—Attendu que Benjamin A. Ornard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Dr Benjamin F. Taylor, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ferd. [illegible] Mertz, avocat.

23 mars—23 27—avril 1